

**REGIE AUTONOME D'EXPLOITATION SAINT QUAY PORT D'ARMOR**

Capitainerie

Espace Eric Tabarly

22410 SAINT QUAY PORTRIEUX

Tél : 02.96.70.81.30 Fax : 02.96.70.81.31 email : dominique@port-armor.com

**MANDAT DE LOCATION 2012**

**Entre les Soussignés :**

Monsieur, Madame, .....

Demeurant .....

Tél ..... Email .....

*D'une part,*

ci-après dénommé « Le Mandant »

**Et**

La Régie Autonome d'Exploitation de Saint Quay Port d'Armor représentée par son Directeur Monsieur Jean Michel Gagné,

*D'autre part,*

ci-après dénommé « Le Mandataire »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur, Madame..... est titulaire d'un droit de garantie d'usage actuellement affecté à l'emplacement n°..... d'une longueur de.....mètres.

Monsieur, Madame..... donne mandat à la Régie Autonome d'Exploitation Saint-Quay Port d'Armor pour la location de ce droit d'amarrage aux conditions suivantes :

**ARTICLE 1 : Périodes de disponibilité**

DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Ou,

DU..... AU.....

DU..... AU.....

Les périodes de disponibilité comprises dans l'année civile, sont fermes et définitives et ne pourront être modifiées pour quelque motif que ce soit.

**Article 2 : Tarif de location**

Les locations sont consenties aux conditions du tarif T.T.C en vigueur pour l'année 2012.

*Suite au verso .../...*

### **ARTICLE 3 : Conditions de la location**

Le Mandant :

- autorise le Mandataire à louer éventuellement son emplacement pour un bateau d'une catégorie inférieure \*
- n'autorise pas le Mandataire à louer éventuellement son emplacement pour un bateau d'une catégorie inférieure \*

\* Cocher la case ou rayer la mention inutile

### **ARTICLE 4 : Frais de gestion**

Les frais de gestion du présent mandat sont fixés à 5 % (cinq pour cent) du montant de la location hors taxe. Ils seront directement prélevés sur le reversement de la location hors taxe.

### **ARTICLE 5 : Date de reversement de la location**

Le montant de la location sera reversé, après encaissement total du montant dû par le locataire, soit au **15 septembre 2012**. En cas de non-paiement des charges d'exploitation par le titulaire de la garantie d'usage à cette date, celles-ci seront retenues sur la somme reversée. **Nota : Merci de joindre un RIB.**

### **ARTICLE 6 : Durée du mandat**

Le présent mandat est consenti pour l'année civile aux périodes de disponibilité définies à l'article premier. L'engagement pris par le Mandant est irrévocable et le présent mandat ne pourra être dénoncé avant son expiration. L'emplacement affecté au Mandant, objet du présent mandat de location, devra se trouver libre de toute occupation aux dates convenues. Dans le cas contraire, le présent mandat sera rendu caduc.

### **ARTICLE 7 : Obligation du Mandataire**

Il est précisé que le Mandataire n'est tenu par aucune obligation de résultat. Le Mandataire fera son possible pour proposer à la location l'emplacement pour lequel le présent mandat lui a été confié sans toutefois garantir au Mandant que son emplacement soit loué conformément à ses souhaits.

### **ARTICLE 8 : Date LIMITE et IMPERATIVE de réponse**

Date **impérative** de réponse :

- pour le **1er Décembre 2011** pour les locations **annuelles**,
- pour le **1er Février 2012** pour les locations **au mois**.

Au delà de ces dates, aucune demande de mise en location ne sera prise en considération.

A..... Le .....

**LE MANDANT**

*Signature précédée de la mention*  
« BON POUR MANDAT »

**LE MANDATAIRE**